



Conflit sur la réparation du chauffage

Par **Matthieu94**, le **19/12/2011 à 16:43**

Bonjour,rnrnJe me trouve dans une situation gênante vis-à-vis de mon agence et de mon propriétaire.rnrnIl y a plus d'1 an, les robinets les radiateurs de mon appartement se sont mis à fuir. L'agence avait alors fait appel à un chauffagiste qui est venu "réparer" les robinets. En réalité, celui-ci à placé des rondelles pour empêcher les fuites, mis les radiateurs sur leur maximum et surtout, m'a dit de ne pas y toucher, qu'il faudrait remplacer les robinets. (Il s'agit de chauffage central)rnrnDepuis, à plusieurs reprises, j'ai demandé à faire remplacer ces robinets. Il a fallu que j'insiste pour que quelque chose soit fait. Le chauffagiste est venu s'occuper du chauffage pour toute la résidence un mardi en pleine journée ! On m'a prévenu 2 jours auparavant (le dimanche donc), or du fait de mon emploi, j'étais en déplacement toute la semaine. Il m'était donc impossible de recevoir le chauffagiste à ce moment. Aussi m'a-t-on demandé de laisser les clés de mon appartement à une personne afin de laisser l'accès au chauffagiste.rnrnComprenez donc que je ne vais pas laisser mes clés à une personne que je ne connais ni d'Adam ni d'Eve alors que je ne suis pas présent. Sachant qu'il ne m'a pas été précisé que le chauffagiste ne repassera pas gratuitement...rnrnJ'ai donc envoyé plusieurs mails à mon agence, qu'il a fallu que j'appelle pour avoir la réponse suivante :rnrn- Vous n'avez pas laissé l'accès au chauffagiste, c'est de votre faute, je n'y peux rienrnrn- Je ne vais pas faire payer le déplacement du chauffagiste au propriétaire alors qu'il est passé gratuitement et que vous ne lui avez pas laissé accès à votre appartement.rnrn- Après insistance de ma part : Je vais appeler le chauffagiste, lui donner vos coordonnées et voir ce qu'il peut faire mais je ne garanti rien.rnrnIl faut savoir que les défauts de chauffage (trop de chauffage dans une pièce, pas assez dans l'autre etc.) causent des dégâts légers (moisissure, peinture abîmée) sur les ouvrants, dû à l'humidité, malgré une aération quotidienne.rnrnVoilà pour l'histoire, maintenant, passons aux questions :rnrn- Quels sont les actions que je devrais effectuer dans les jours qui suivent (photos des dégâts, lettre recommandé, etc.) ?rnrn- Quels sont mes recours pour faire avancer les choses sachant que je ne pense pas être en tort ?rnrnMerci d'avance pour vos précieux conseils,rnrnMatthieu